



A renvoyer avant le 15 novembre à THEMAA : claire@themaa-marionnettes.com

THEMAA poursuit sur la saison 2017-2018 un dispositif de tutorat entre professionnels de la marionnette. Voici une fiche cadre à compléter qui permettra de baliser au mieux le dispositif d'échange et servira de point d'appui au binôme.

1/ Les journées en plénière*

Les journées en plénière ont pour objet de traiter des questions communes à tous dans un cadre général : la relation avec les artistes, les outils de travail et la relation aux partenaires. Ces éléments pourront servir de socle, venant en complément de l'accompagnement personnalisé.

La 1ère de ces journées a eu lieu le **11 octobre** au 6B à Saint-Denis (93) sur le thème *Gérer sa base de données*. La deuxième, le **17 janvier 2018**, se tiendra au Mouffetard, Théâtre des Arts de la Marionnette à Paris sur le thème des *outils de la médiation culturelle* et le dernier temps, sur deux jours, aura lieu les **29 et 30 mars 2018** au Théâtre Massalia à Marseille sur le thème *Poser les mots justes sur un spectacle*.

Le lendemain de ces temps de plénières sont prévues aux dates suivantes des réunions d'étape du dispositif de coopération interprofessionnelle :

- **12 octobre matin** (Espace Périphérique, Pantin)
- **18 janvier matin** (Espace Périphérique, Pantin)
- **30 mars après-midi** (Théâtre Massalia, Marseille)

>> Sauf indisponibilité liée aux aléas professionnels, les tuteurs et les personnes accompagnées, en concertation avec leur(s) directeur(s)/trice(s) artistique(s) s'engagent à faire tout leur possible pour être présents à ces journées *.

* *Les repas de midi des bénéficiaires et des tuteurs lors des journées de plénière et des réunions seront pris en charge par THEMAA. Concernant les transports, THEMAA prend en charge l'aller-retour des tuteurs, et seulement l'aller pour les personnes accompagné(e)s (le retour restant à la charge de sa structure).*

2/ Organisation du temps de l'accompagnement personnalisé

- Une méthodologie de travail

Ce dispositif est basé sur du bénévolat. Chacun est pris dans des urgences et contraintes professionnelles ou personnelles. Il est donc important de penser en amont et en concertation la méthodologie de travail (quelle régularité ? Quels moyens de communication ?)

>> Indiquez ci-dessous en quelques phrases les grandes lignes de la méthodologie de travail adoptée par le binôme :

- Durée du dispositif et rendez-vous ponctuels

Ce dispositif a vocation à s'inscrire sur une saison, il commence donc en octobre 2017 pour se terminer fin juin 2018.

> Un même questionnaire, sera envoyé au/à la directeur.trice artistique de la compagnie et à la personne accompagnée. Les deux questionnaires ainsi remplis seront envoyés au tuteur, ils serviront de base à ce dernier pour effectuer son accompagnement.

> Il est très important de prévoir dans le calendrier prévisionnel de l'année un temps de rencontre à trois entre le tuteur, l'accompagné et son directeur artistique afin de discuter des attentes du dispositif.

> L'observation sur le terrain est un des éléments clés du dispositif car il permet d'appréhender de façon tangible certaines problématiques, de se confronter concrètement à une autre manière de faire. Il est donc bénéfique pour la personne accompagnée de participer à des temps de travail de son « tuteur ». Il peut s'agir d'un rendez-vous avec un partenaire institutionnel (Région, CG, DRAC...), des élus, d'une réunion d'équipe sur le montage d'un projet, d'un temps de diffusion de spectacle...

>> Merci de nous transmettre ci-dessous le calendrier prévisionnel des rendez-vous durant l'année** (rendez-vous avec la direction artistique et temps sur le terrain) :

- Un temps de bilan

Il nous semble essentiel de faire un bilan, en fin de saison 17/18, afin de mettre en lumière les points positifs et négatifs de ce dispositif pilote, ceci afin d'améliorer la proposition pour les années à venir.

>> Sauf indisponibilité liée aux aléas professionnels, les tuteurs et les personnes accompagnées, en concertation avec leur(s) directeur(s)/trice(s) artistique(s) s'engagent à faire tout leur possible pour être présents lors de ce temps de bilan organisé très certainement lors de l'AG de THEMAA en juin 2018.

**** Les déplacements « sur le terrain » sont à la charge de la structure de la personne accompagnée.**

Signatures :

| Personne accompagnée | Directeur(s)/trice(s) artistique(s) de l'accompagné(e) | Tuteur(trice) |
|----------------------|---|-------------------|
| Nom, prénom | Nom, prénom | Nom, prénom |
| Date Signature | Date Signature | Date Signature |